

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

AFFAIRE LAVERGNE
PISCINE DE FONCILLON
Honoraires de Me Philippe
GEOFFROY Huissier de
Justice.

DATE DE CONVOCATION

22 juin 1974

DATE D'AFFICHAGE

22 juin 1974

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 22

Nombre de votants 23

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

soixante quatorze

l'An mil neuf cent
le vingt huit juin

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Étaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, DUFOUR, STIPAL
COLLE, BARDE, NAULIN, MONTRON, LARGETEAU, DOIREAU, LACHAUD,
BRETREAU, BERLAND, DOMEQ, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, BARRIERE,
PAPEAU, TAP, Mme FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUCHET par Me BARDE

Absents : MM. RIVIERE, Mmes BIDEAU, FOUCHE

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Me Philippe GEOFFROY, huissier de justice à ROYAN est intervenu
pour dresser un constat relatif aux infiltrations d'eau consécutives
à la défaillance de l'étanchéité du bâtiment-restaurant de la Piscine
de Foncillon.

Par lettre du 30 Mai 1974, cet huissier nous fait connaître que
le procès-verbal de constat a été dressé le 20 Mai 1974 et il demande
le paiement de ses frais et honoraires.

M. le Rapporteur propose à l'assemblée municipale de se prononcer
favorablement sur le règlement à intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu la demande de Me Philippe GEOFFROY, Huissier de Justice,

DECIDE :

- de régler à Me Philippe GEOFFROY, 5 Front de Mer à ROYAN, C.C.P.
BORDEAUX N° 3406-32, la somme de CENT QUARANTE SEPT FRANCS QUATRE
VINGT HUIT CENTIMES (147,88 F.) montant de ses honoraires et frais
dans cette affaire.

SOUS-PRÉFECTURE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
- 4. JUIN 1974
DELIBERATION EXECUTOIRE
Art. 46 du C. A. M.

- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 934 article
665 du Budget de l'exercice 1974.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



G. TETARD
G. TETARD.